

ARBRES REMARQUABLES EN FORÊT. LEUR IDENTIFICATION, PRÉSERVATION ET VALORISATION EN FORÊT DE SOIGNES (PARTIE BRUXELLOISE)

STÉPHANE VANWIJNSBERGHE

Les arbres remarquables représentent une composante importante des paysages forestiers. En ce sens, et afin d'en assurer leur préservation, le service forestier de la partie bruxelloise de la forêt de Soignes a réalisé un inventaire des arbres remarquable du massif en collaboration avec une association active sur la forêt.

Quand on parle d'arbres remarquables, on pense le plus souvent à des arbres isolés, de parcs ou de jardins, publics ou privés. La forêt est rarement évoquée. Les arbres remarquables forestiers représentent pourtant un patrimoine naturel le plus souvent insoupçonné.

Une enquête réalisée en France témoigne de l'intérêt du public pour les arbres remarquables forestiers : « 65 % des personnes interrogées jugent que protéger les plus beaux arbres est très prioritaire pour la forêt ; 92 % considèrent cette action comme très prioritaire ou plutôt prioritaire. L'attachement au bel arbre est donc consensuel, même en forêt. »⁷

Il est « [...] des cas où la forêt cache l'arbre, car profonde, elle subtilise parfois au regard des beautés insoupçonnées »⁹. L'objectif pour le gestionnaire forestier est alors de dévoiler ces richesses cachées (ou non). « Porteur de fortes valeurs affectives [...], [l'arbre remarquable] est le point d'attraction par lequel un certain public découvrira ou redécouvrira la forêt »⁹. L'arbre remarquable

Arbre curieux. Hêtre « fenêtré ». Triage de l'Infante. 236 cm de circonférence à 1,5 mètre.

contribue ainsi « [...] à la qualité paysagère de la forêt “vue de l’intérieur”, à laquelle le public est de plus en plus sensible »⁹.

Dans cette optique, au début des années 2000, un inventaire des arbres remarquables de la partie bruxelloise de la forêt de Soignes (1 654 hectares) a été initié. Il avait pour but de faire connaître ce patrimoine auprès du public et d’en assurer la préservation. En 2003, l’action a été reprise dans le plan de gestion du massif¹¹. Dix ans plus tard, une première liste de désignation est arrêtée, fruit d’une collaboration entre Bruxelles Environnement (BE) et l’Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)*.

DÉFINITION DE L’ARBRE REMARQUABLE

Pour qu’un arbre soit considéré comme remarquable, il faut qu’il ait préalablement été remarqué ; au moins par les personnes chargées de répertorier les arbres. « *L’arbre [remarquable] sort de l’ordinaire, de l’anonymat, il est remarqué, personnifié* »¹. « *Les arbres remarquables sont des arbres dotés d’une forte personnalité. [...] [II] attire l’attention et rejette ses congénères qui constituent le peuplement forestier dans l’ombre.* »⁹

Deux approches coexistent pour définir l’arbre remarquable.

La première approche est basée sur les caractéristiques morphologiques de l’arbre.

* Association bruxelloise fondée en 1999 et basée à Uccle.

** Association Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde créée en France en 1994.

Au cours de son développement, l’arbre « *s’installe dans le paysage et à un moment donné il devient le paysage lui-même [...]. L’arbre peut alors devenir remarquable* »¹. L’arbre remarquable se différencie des autres arbres par « *sa morphologie : élanement prodigieux, circonférence impressionnante, branches hypertrophiées [...]* [ou par] *sa difformité : chancre, loupe, brousse, moignon de cime* »³.

Cette approche de l’arbre remarquable s’appuie sur les notions de « choc émotionnel » ou de « coup de cœur » ressenti par la personne chargée de réaliser l’inventaire. FETERMAN⁵, Président de l’association A.R.B.R.E.S.**, a très bien décrit ce processus : « *Un arbre remarquable, c’est d’abord une émotion, un coup de cœur, un souffle coupé devant un incroyable témoin du passé qui surgit devant vous au détour d’un chemin* ». Selon cette approche, un arbre est intrinsèquement remarquable ou ne l’est pas, quels que soient sa localisation (au sein d’un peuplement ou en bordure d’un chemin, d’une route) ou son état sanitaire (en pleine vitalité, signes d’attaques de champignons, dépérissant...).

Cette approche est éminemment subjective. « *La notion de beau, de l’exceptionnel, du remarquable, de la valeur culturelle, est éminemment aléatoire, fluctuante, liée à des critères auxquels adhère ou non une société. Dans cette même société, toutes ces valeurs évoluent, les critères de choix se modifient selon les époques* »¹. Les scientifiques ont tenté d’objectiver les critères à l’origine de ces choix via des enquêtes de perception paysagère. Dans le cadre de ces enquêtes, les participants sont amenés à évaluer leurs choix en termes de préférence, d’attractivité ou d’esthétique. « *De telles réponses sont fréquemment recueillies, les observateurs*

Arbre remarquable. Triage du Rouge-Cloître. Hêtre de 495 cm de circonférence à 1,5 mètre.



© A. Stamer (ALPES)

identifiant facilement les beaux arbres. Par contre, malgré cette connaissance tacite, ils peinent à expliquer cette qualité visuelle. »⁸

La deuxième approche est plus normative et se veut scientifique. Elle est utilisée dans le cadre des inventaires régionaux et nationaux des arbres remarquables. Les arbres les mieux cotés bénéficient d'un classement légal.

Selon cette approche, la valeur patrimoniale de chaque arbre est évaluée sur base de ses qualités esthétiques (aspect de l'arbre et dimension) mais aussi sur d'autres critères, dont la rareté de l'espèce, l'isolement (seul ou en groupe), la localisation, l'état sanitaire, la valeur historique et ornementale, la longévité... « *L'arbre peut [...] devenir remarquable, d'abord par sa*

dimension, mais aussi par son rapport à l'espace, son emplacement, sa particularité au regard de ces congénères qu'ils soient ou non de la même essence »¹. Pour chaque critère un spécialiste attribue une cote à l'arbre.

Pour l'inventaire des arbres remarquables de la Région de Bruxelles-Capitale (hors forêt de Soignes), « *il s'agit de principes et critères qui permettent d'évaluer la valeur patrimoniale d'un arbre [...]. Une formule expérimentale et des coefficients de pondération nous permettent d'accorder plus d'importance aux critères purement scientifiques comme la circonférence, la rareté de l'espèce à Bruxelles ou encore l'intérêt historique.*

« *Tandis que l'ensemble de ces critères permet de comparer les arbres entre eux sur base de leur valeur patrimoniale, seuls les critères pu-*

rement scientifiques, comme la circonférence combinée à l'espèce (ou variété) ou l'intérêt historique, sont déterminants pour recenser un arbre dans le cadre de cet inventaire. Par exemple, un arbre de trop faible circonférence pour son espèce et appartenant à une espèce commune à Bruxelles ne sera pas recensé, même s'il satisfait parfaitement aux critères de position, de localisation et d'isolement. »⁴

DÉMARCHE

La démarche qui a été retenue pour réaliser l'inventaire des arbres remarquables de la partie bruxelloise de la forêt de Soignes est celle du « choc émotionnel ». Pour limiter la subjectivité liée à la méthode, l'évaluation des arbres a été réalisée par plusieurs

personnes (quatre en moyenne) de l'Association protectrice des arbres en forêt de Soignes. Ces personnes n'ont aucune connaissance dendrologique particulière. C'est leur passion pour la forêt de Soignes et ses arbres qui les anime.

Il a été convenu avec l'Association de réaliser l'inventaire au rythme d'une coupe par an (la coupe de l'année), soit environ 200 hectares.

La première étape de la démarche a consisté à se mettre d'accord sur une fiche descriptive des arbres identifiés comme remarquables. Cette fiche se compose de trois volets : un volet « données administratives » (date de la fiche, personnes présentes, localisation de l'arbre, saison...),

Arbre remarquable. Triage des Bonniers.
Hêtre qui présente une loupe au pied
(600 cm à la base).



© S. Vamwijnberghe

un volet descriptif de l'arbre (essence, circonférence, hauteur, particularités morphologiques...) et un volet sur son état sanitaire (présence de champignons, état du feuillage...). Ce dernier volet a pour but de sensibiliser les membres de l'Association à la fragilité des arbres et à leur finitude.

Les nombreuses discussions en cours d'inventaire entre Bruxelles Environnement et l'Association ont permis de faire évoluer la démarche ainsi que la notion même de l'arbre remarquable. Trois classes ont été retenues : arbres remarquables, arbres candidats remarquables et arbres curieux.

Ces derniers sont des arbres qui, sans être remarquables, présentent des particularités morphologiques intéressantes : architecture du houppier, présence de loupes, particularité d'écorce... Chaque arbre a fait l'objet d'une évaluation contradictoire entre les membres de l'Association chargés de l'inventaire. Cette démarche reste subjective tant dans la définition des classes que dans l'attribution de chaque arbre à une de ces classes. Néanmoins, le fait que la décision de classement ait été adoptée par consensus atténue la subjectivité de l'approche.

Un premier inventaire a été achevé début 2009. Il comprenait 287 arbres : 92 arbres remarquables, 141 arbres candidats remarquables et 54 arbres curieux.

En mars 2009, une présentation des premiers résultats a été faite aux gardes forestiers de la forêt de Soignes et a permis de faire émerger un biais dans la démarche. Certains arbres – principalement les arbres candidats remarquables – avaient été inclus dans l'inventaire dans le seul but de les sauver du marteau du forestier. Après discussion avec l'Association, il a été convenu de simplifier les catégories en se limitant aux seuls arbres remarquables et arbres curieux. Lors de cette discussion, il a également été demandé à l'Association, afin de ne pas galvauder ce statut, de sélectionner les plus beaux arbres dans la liste des 233 arbres identifiés comme remarquables et candidats remarquables. Une centaine d'arbres a été retenue à la fin de cette deuxième sélection.

La centaine d'arbres a été réévaluée par le garde forestier responsable du triage concerné et de quelques membres de l'Association. Lors de cette réévaluation,



Hêtre et pin poussant côte à côte. Triage de Trois-Fontaines

le garde a attiré l'attention des membres de l'Association sur des arbres qui ne figureraient pas dans la liste mais qui à ses yeux méritaient d'y figurer. Il a également pu remettre en question certains choix de l'Association. Enfin, la liste définitive a été arrêtée par consensus entre les personnes en présence. Elle comprend 144 arbres dont 91 remarquables et 53 curieux. Ces arbres ont ensuite été marqués à la couleur.

La liste des arbres remarquables vient compléter le parcellaire de gestion. Elle est confidentielle afin d'éviter la circulation hors chemin qui résulterait de leur visite.

Selon le principe « un arbre est remarquable ou ne l'est pas », lorsqu'un de ceux-ci disparaît (renversé par le vent ou abattu pour des raisons de sécurité, par exemple) il n'est pas prévu de désigner un nouvel arbre pour maintenir un quota. Cet inventaire évoluera donc « selon le hasard des rencontres »...

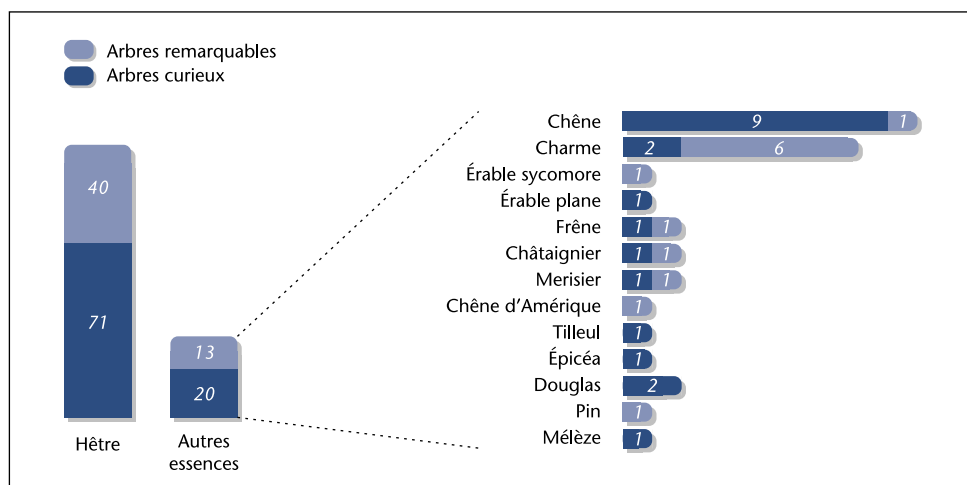
Dans le cadre d'un stage de fin d'étude de Bachelier « Forêt et Nature », un étudiant de la Haute École Provinciale de Hainaut-Condorcet de Ath a parcouru la forêt pour géo-référencer, à l'aide d'un GPS, chaque arbre remarquable ou curieux. Pour ce travail, l'étudiant était accompagné de membres de l'Association et d'un représentant de la Direction des monuments et sites (DMS) du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale. Au cours de ce passage, les arbres ont été réévalués selon les critères de l'Association et ceux développés par la DMS.

RÉSULTATS

À ce jour (inventaire du 5 février 2012), 91 arbres remarquables (87 feuillus et 4 résineux) et 53 arbres curieux (52 feuillus et 1 résineux) ont été identifiés (figure 1).

Comme attendu, la majorité des arbres remarquables et curieux sont des hêtres. Ils

Figure 1 – Répartition par essence des arbres remarquables et curieux en Forêt de Soignes.



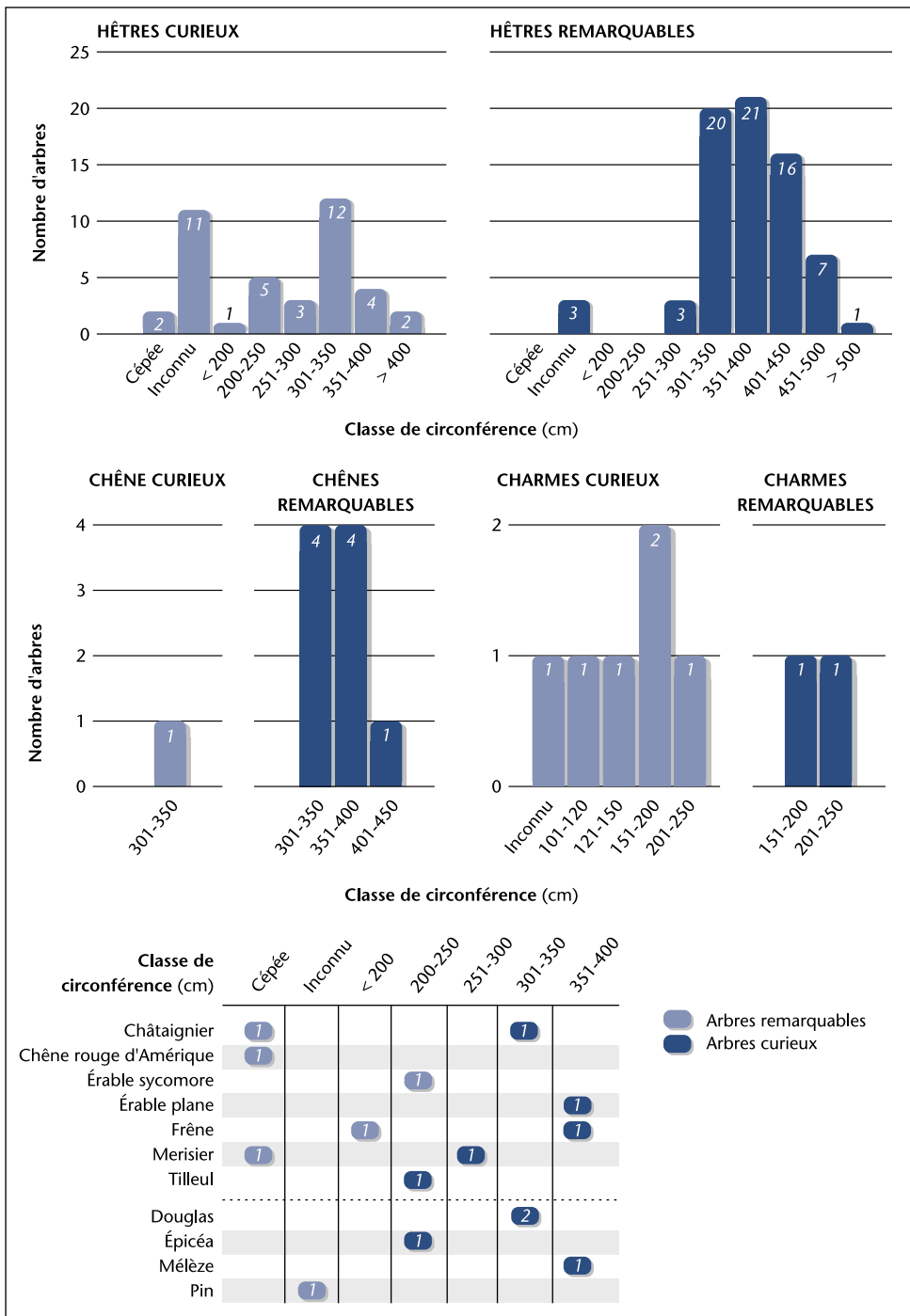


Figure 2. Répartition des hêtres, chênes, charmes et autres essences « curieux » et « remarquables » selon les classes de circonférence.

représentent 77 % des arbres ce qui correspond au taux de présence de cette essence dans le massif. Les chênes représentent quant à eux 7 % des arbres remarquables et curieux. Souvent associés aux charmes, ces deux essences totalisent 12,5 % des arbres. La chênaie couvre 16 % de la surface de la partie bruxelloise du massif. Les feuillus divers (érables, frêne, merisier...) ne représentent quant à eux que 7 % des arbres remarquables et curieux, et les résineux moins de 4 % (ils couvrent pourtant 8 % de la surface du massif).

La grande majorité des arbres remarquables sont des arbres « sur-matures » (figure 2). Il est intéressant de noter qu'ils ont le plus souvent des circonférences supérieures aux arbres curieux. Ce qui n'est pas étonnant du fait de la définition donnée à chacune des deux catégories : les arbres curieux reprennent des arbres présentant des particularités morphologiques (architecture du houppier, présence de loupes, particularité d'écorce...) sans pour autant être remarquables.

Parmi les arbres curieux et remarquables figurent, pour les arbres curieux :

- des hêtres « portiques », c'est-à-dire deux hêtres de forte dimension situés de part et d'autre du chemin et qui font penser à l'entrée d'un chemin (effet porte, en paysage) ;
- un hêtre bas branchu, de 300 cm de circonférence, dénommé « la pieuvre » ;

* Au cours de la démarche d'inventaire, les hêtres à fibres torsés ont retenu l'attention des évaluateurs. Deux types de hêtres à fibres torsés ont été identifiés : des dextrogyres (vissés à droite) et des lévogyres (vissés à gauche). D'après ces observations, les hêtres à fibres torsés lévogyres sont peu courants.

Hêtre à fibre torse dextrogyre.
Triage de Trois-Fontaines.



- un hêtre à « moustache », qui a développé sur le tronc des branches secondaires ;
- un hêtre au port fastigié, de 291 cm de circonférence ;
- un hêtre de 200 cm de circonférence dénommé le « Quasimodo », qui présente une excroissance marquée sur le tronc ;
- un charme de 120 cm de circonférence dont le tronc ne fait qu'un mètre de hauteur et dont le diamètre de la couronne est de l'ordre de 20 mètres ;
- des cépées de châtaignier (cinq troncs), de chêne rouge d'Amérique (quatre troncs), de hêtre (quatre troncs)...
- des arbres enlacés ou soudés.

Pour les arbres remarquables :

- des hêtres, des chênes... de forte dimension, de parfaite cylindricité, droits, au houppier ample ;
- des hêtres à fibre torse dextrogyre*, à colonnade (à colonnes longitudinales marquées dans le tronc), à loupe importante... ;
- des charmes crevassés, aux formes tortueuses particulièrement marquées...

À ces arbres remarquables, il faut ajouter les arbres commémoratifs : un chêne commémoratif du centième anniversaire de l'asbl les Amis de la forêt de Soignes et quatre chênes dédiés à des personnalités qui ont œuvré pour la défense de la forêt

de Soignes (le chêne Cosyn, par exemple) ou à d'anciens gestionnaires du massif (chênes Crahay, Liénard et Lejeune).

MARQUAGE ET MISE EN VALEUR

Les arbres remarquables et curieux sont signalés à la peinture. Les modalités pratiques de marquage ont été discutées avec les membres de l'Association. Elles sont inspirées du marquage des arbres remarquables réalisé en forêt de Fontainebleau : carré de 8 cm de côté pour les arbres remarquables et triangle de 9 cm de côté pour les arbres curieux, de couleur bleue.

La mise en valeur des arbres remarquables consiste à rendre l'arbre plus visible, soit dans son entièreté, soit pour la partie qui a justifié son statut. Il s'agit également de préserver, voire améliorer, les qualités paysagères de son environnement, afin de conforter son caractère remarquable. La mise en valeur passe principalement par un travail dans le sous-bois qui consiste en un abattage sélectif du taillis. Néanmoins, pour préserver leur environnement et ne pas compromettre la viabilité des arbres remarquables, ces interventions doivent être légères. Ainsi, un juste équilibre doit être trouvé entre mise en valeur et préservation de l'environnement direct des arbres remarquables. À l'intérieur des peuplements, aucune mise en valeur particulière n'est prévue afin de ne pas stimuler la circulation du public à l'intérieur des peuplements. Par contre, pour les arbres visibles depuis le réseau de chemins, le sous-bois sera travaillé de façon à améliorer leur perception et le cadre paysager global. Le garde forestier, dont dépendent ces travaux, peut agir sur les perceptions directes ou filtrées, les covisibilités, les



arrière-plans, les scénographies d'approche... Des fiches-actions ont été réalisées dans le cadre de l'étude paysagère de la forêt de Soignes². L'une d'entre elles traite de la mise en valeur des arbres remarquables. Une première formation d'appropriation de ces fiches-actions (et des actes techniques qui en découlent) a été dispensée aux gardes forestiers. Une formation continuée est prévue pour permettre d'affiner ces techniques.

En matière de gestion forestière, les arbres remarquables et curieux bénéficient d'un statut particulier. Ceux présents à l'intérieur du peuplement sont maintenus jusqu'à leur dégradation physique. Ils entrent ainsi dans le quota de maintien de

vieilles réserves et contribuent à atteindre les objectifs de conservation de la nature. Par contre, pour les arbres situés le long des chemins, ce sont bien entendu les prérogatives de sécurité qui décident de leur maintien. L'Association est informée des décisions d'abattage et de leur justification.

Par le passé, certains arbres historiques, comme le hêtre Visart par exemple, ont fait l'objet de cartes postales. À l'heure actuelle, pour faire connaître ce patrimoine naturel et le promouvoir auprès du grand public, différentes actions peuvent être envisagées : création d'itinéraires de découvertes, édition d'un guide, réalisation d'expositions photos ou d'évènements.

Le « **Beau Hêtre** » était implanté sur le Canton Pittoresque de Belle Étoile. Il fût dédié le 15 juin 1897 au Comte Amédée Visart de Bocarmé, président du Conseil supérieur des Forêts ainsi que de la Société centrale forestière de Belgique (actuellement Société royale forestière de Belgique) et fût renversé par le vent la nuit du 14 au 15 novembre 1969. À cette date il était âgé de 295 ans (âge estimé). Sa circonférence à 1,5 mètre était de 4,75 mètres. La hauteur du fût (jusqu'à la première branche) était de 21 mètres pour un volume d'un peu plus de 27 m³. Sa hauteur totale était de 46 mètres pour un volume bois fort (tout le bois de plus de 7 cm de diamètre) de 43,9 m³. Il était mesuré régulièrement depuis 1897. Son accroissement moyen en circonférence sur la période 1897-1969 était de 1,42 cm. Lors de sa chute, il entraîna une galette racinaire de 5 mètres de diamètre et de 80 cm d'épaisseur¹⁰.



Collection S. Vanwijnsberghe



Le chêne Paul Cosyn (ancien secrétaire général de la Ligue des Amis de la forêt de Soignes, 1960-1995). Triage de Rouge-Cloître. 450 cm de circonférence à 1,5 mètre.

© S. Varmijnseberghe

Dans l'immédiat, l'inventaire sera disponible sur le site des arbres remarquables de la Région de Bruxelles-Capitale (arbres-inventaire.irisnet.be). La localisation (coordonnées Lambert) sera renseignée pour les arbres visibles des chemins uniquement.

CONCLUSION

« Que l'on pense aux arbres vénérés, à ceux qui ont une valeur historique, que l'on évoque les arbres choisis comme point de repère, ou ceux qui se sont vus attribuer un rôle "officiel", tous doivent leur présence aujourd'hui aux choix des hommes. Il en est de même pour

ceux qui se rapportent à une légende, ou ceux qui sont liés au culte et à la religion. Ils sont désormais partie prenante du patrimoine naturel, mais surtout culturel et méritent alors protection »⁶. Le fait qu'ils soient parvenus jusqu'à nous est le fruit de qualités naturelles, peut-être génétiques, mais surtout la conséquence de décisions humaines. « L'arbre remarquable forestier naît de la conjonction du regard d'une société humaine et de l'action du forestier. »⁷

Les critères dimensionnels et morphologiques s'avèrent déterminants pour l'identification des arbres remarquables forestiers. Le critère de forme peut concerner des arbres au port forestier majestueux mais aussi des arbres au port tourmenté. « Mieux que tout autre, le gros et vieil arbre s'affirme comme une puissance insondable, infatigable, sans principe ni fin – dans la mesure où il est dépourvu de système nerveux – et les hommes s'y reconnaissent. Le sentiment esthétique prolonge cette métaphysique de la nature ; il émerge lorsque l'observateur se fait clair miroir de l'objet et considère l'arbre en lui-même : la contemplation expérimente l'identité du sujet et de l'objet. Bien plus, si la fleur fragile et éphémère relève du paradigme du beau, l'arbre remarqué suscite davantage le sentiment du sublime. Pour reprendre la distinction kantienne, le gros et vieil arbre est admiré mathématiquement – plus il est grand, plus le spectateur est dépassé, incapable de l'appréhender d'un regard – mais aussi dynamiquement – il suggère la puissance qu'il a fallu pour sortir de terre, il apparaît comme l'instantané d'une violente irruption du sol et révèle ainsi la force de la nature et sa résistance dans le temps. »⁸

Même si ces arbres sont remarquables, ils ne sont pas éternels. « Certes l'âge est un fac-

teur de disparition incontournable. Un arbre naît, grandit, se développe comme tout être vivant. Après une période de maturité, ils devient peu à peu sénéscent, s'approchant lentement de la mort. Protéger les arbres remarquables ne doit pas conduire à oublier cette fondamentale : un arbre est un être vivant, qui a une durée de vie limitée. »⁶ ■

BIBLIOGRAPHIE

- 1 ALLAIN Y.-M. [2010]. Les arbres remarquables de demain. In *Arbres remarquables Arbres remarquables. Journée d'étude Environnement, Forêt et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Cahier d'études n° 20, Centre national de la recherche scientifique, Institut d'histoire moderne et contemporaine, Paris, p. 10-14.
- 2 BLIN M. [2012]. *Étude paysagère de la forêt de Soignes*. Rapport de convention BE-ONE, Bureau d'étude Bourgogne-Champagne-Ardenne, Dijon, 305 p.
- 3 CORVOL A. [2010]. Préface. In *Arbres remarquables Arbres remarquables. Journée d'étude Environnement, Forêt et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Cahier d'études n° 20, Centre national de la recherche scientifique, Institut d'histoire moderne et contemporaine, Paris, p. 3-6.
- 4 CRAHAY P. [2013]. Site de l'Inventaire des arbres remarquables de la Région de Bruxelles-Capitale : *arbres-inventaire.irisnet.be*.
- 5 FETERMAN G. [2003]. *La France des Arbres remarquables*. Editions Dakota, Paris, 175 p.
- 6 FETERMAN G. [2010]. Préserver et faire connaître. In *Arbres remarquables Arbres remarquables. Journée d'étude Environnement, Forêt et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Cahier d'études n° 20, Centre national de la recherche scientifique, Institut d'histoire moderne et contemporaine, Paris, p. 123-125.
- 7 GRANET A.-M. [2010]. Les arbres remarquables en forêt publique. In *Arbres remarquables Arbres remarquables. Journée d'étude Envi-*

ronnement, Forêt et Société, XVI^e-XX^e siècle. Cahier d'études n° 20, Centre national de la recherche scientifique, Institut d'histoire moderne et contemporaine, Paris, p. 65-77.

8. LE LAY Y. F. [2010]. Les beaux arbres : de la connaissance tacite à la connaissance explicite ? In *Arbres remarquables Arbres remarquables. Journée d'étude Environnement, Forêt et Société, XVI^e-XX^e siècle*. Cahier d'études n° 20, Centre national de la recherche scientifique, Institut d'histoire moderne et contemporaine, Paris, p. 57-62.
- 9 LECOMTE F., AUBEPART S., BIGEL R., DAL J.M., DUCROS Y., LE BIHAN T., MOIGNEU T., CAMUS R. [2001]. *Guide de gestion : les arbres remarquables en forêt*. ONF, Paris, 48 p.
- 10 Lienard U., Steenackers J. [1971]. En forêt domaniale de Soignes, la fin du Hêtre Visart. *Les Naturalistes Belges* 52(1) : 31-38.
- 11 VANWIJNSBERGHE S. [2003]. *Plan de gestion de la Forêt de Soignes (partie de Bruxelles-Capitale)*. BE-IBGE, Bruxelles, 163 p. + 18 annexes.

STÉPHANE VANWIJNSBERGHE

svanwijnsberghe@environnement.irisnet.be

Bruxelles Environnement

Gulledelle 100
B-1200 Bruxelles